



1.0 À propos de cette norme

Une norme précise la façon de mettre en œuvre une mesure d'atténuation particulière pour que son objectif puisse être atteint et pour qu'elle soit la plus efficace possible. La présente norme fournit des orientations nationales de Pêches et Océans Canada (MPO) sur la façon de mettre en œuvre la mesure d'atténuation suivante :

- Confiner l'aire de travail pour les travaux dans l'eau

Elle est destinée à être utilisée dans l'installation, l'entretien et le démantèlement des méthodes de confinement d'une aire de travail en eau douce (par exemple, rivières, ruisseaux, lacs et étangs) et en [milieu marin](#).

En respectant cette norme, les promoteurs peuvent réduire le risque d'effets néfastes sur le poisson et son habitat à un niveau acceptable.

Le confinement d'une aire de travail dans l'eau comprend la création d'une aire de travail temporairement à sec afin de gérer des eaux chargées de sédiments. Il peut être nécessaire pour appuyer des ouvrages, entreprises et activités (projets) tels que la construction d'une nouvelle infrastructure ou permettre des activités de réfection ou démantèlement d'une infrastructure existante. Voici quelques exemples de projets qui nécessitent généralement le confinement d'une aire de travail dans l'eau :

- travaux de béton coulé sur place pour des ouvrages dans l'eau tels qu'une structure de prise d'eau ou un exutoire, une rampe de mise à l'eau, etc.;
- installation, réfection, entretien ou démantèlement de ponts et de ponceaux;
- installation, entretien, évaluation de l'intégrité, remplacement ou démantèlement d'infrastructures linéaires (par exemple: pipelines et lignes de télécommunications);
- dragage ou excavation de la berge;
- autres projets menés dans l'eau qui nécessitent la création d'une aire de travail temporairement à sec.

2.0 Guide d'utilisation

Les normes font partie d'une série d'outils utilisés par le Programme de protection du poisson et de son habitat pour gérer le risque d'effets néfastes sur le poisson et son habitat pouvant découler de projets effectués dans l'eau ou près de l'eau. Elles améliorent l'efficacité du processus réglementaire en normalisant les exigences de certains types de projets courants.

Les normes **ne sont pas considérées comme des documents autonomes**. Les conditions dans lesquelles les normes peuvent être appliquées, les autres mesures de gestion applicables (p. ex. réaliser le projet en respectant les [périodes particulières](#)), et les exigences de mobilisation ou de consultations sont dictées par l'instrument dans lequel les normes sont référencées (par exemple, une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*).

Les promoteurs de projets peuvent indiquer leur intention de respecter une ou plusieurs normes de MPO dans leur [demande d'examen](#) ou leur [demande d'autorisation](#). Les demandes doivent indiquer les sections spécifiques des normes qui s'appliquent au projet proposé et inclure toutes les mesures de gestion

supplémentaires propre au site et liées à la méthode utilisée.

Le type du cours d'eau ou du plan d'eau et les conditions propres au site informeront la méthode de confinement à privilégier. En voici quelques exemples :

- pour des travaux dans des cours d'eau où le substrat du lit est grossier et peut limiter ou empêcher l'utilisation efficace de plaques d'acier pour confiner l'aire de travail dans l'eau;
- dans le cas de travaux dans un cours d'eau encaissé dans une vallée ou qui coule sur un substrat rocheux, ce qui peut limiter ou empêcher l'utilisation d'un chenal de dérivation pour confiner l'aire de travail dans l'eau.

Dans le cas où vous ne savez pas exactement quelles méthodes appliquer en fonction des conditions propres au site, ou encore où vous ne savez pas si vous êtes en mesure de respecter la norme, consultez un [professionnel de l'environnement qualifié](#).

Les normes ne suppriment ni ne remplacent l'obligation de se conformer aux exigences de la [Loi sur les pêches](#) et de la [Loi sur les espèces en péril](#) ou aux autres lois et politiques fédérales, territoriales, provinciales ou municipales incluant toute directive concernant les espèces ou les habitats gérés par ces autorités.

Des renseignements actualisés sur les normes du MPO sont disponibles sur le site [Projets près de l'eau](#).

3.0 Méthodes

La présente norme comprend des conseils relatifs aux méthodes suivantes de confinement dans l'eau pour :

- travailler à sec :
 - o [batardeau](#);
 - o [endiguement et pompage](#);
 - o [canalisation](#);
 - o [canal de dérivation](#);
- des travaux directement dans l'eau :
 - o [rideau de confinement](#).

3.1 Batardeau

Un batardeau (aussi appelé digue de confinement) est une méthode de confinement d'une aire de travail dans l'eau qui est généralement utilisée en bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau et qui n'entrave pas l'écoulement en aval. Un batardeau peut également être installé en travers d'un cours d'eau, en amont et en aval de l'aire de travail. Dans ce cas, l'eau provenant de l'amont est soit pompée vers l'aval (voir [section 3.2](#)), soit dirigée vers une canalisation (voir [section 3.3](#)) ou un canal de dérivation (voir [section 3.4](#)). Un batardeau peut être construit à l'aide de divers matériaux, notamment des pierres, des palplanches en acier, des [sacs de sable](#), des blocs de béton ou des barrières gonflables en polyéthylène. S'il est nécessaire que l'aire de travail soit à sec, les matériaux du batardeau devront former un joint étanche. L'eau contenue dans l'enceinte est ensuite évacuée vers l'extérieur par pompage.



3.1.1 Installation

- Concevoir la hauteur du batardeau en fonction des niveaux d'eau ou de glace raisonnablement prévisibles pour la durée des travaux dans l'eau. Il est recommandé de consulter un(e) ingénieur(e) en hydraulique.
- Installer le batardeau en utilisant des matériaux appropriés aux conditions du site (par exemple, des pierres, des palplanches en acier, des sacs de sable, des blocs de béton ou des barrières gonflables en polyéthylène). Ne pas utiliser de matériaux terreux (par exemple, le sol).
- Choisir des matériaux permettant de former un joint étanche autour de l'enceinte en tenant compte de la morphologie, du type de berge et de substrat. Ne pas utiliser de coulis.
- Installer le batardeau de l'amont vers l'aval afin d'éloigner l'écoulement de l'aire de travail dans l'eau.
- S'il y a présence de glace, l'enlever avec précaution pour réduire l'affouillement du lit et des berges.
- Dimensionner le système d'assèchement de l'enceinte du batardeau en fonction du niveau d'infiltration prévu pour la durée des travaux dans l'eau.
- Installer un système de filtration (par exemple, bassin de décantation, ballots de paille, toiles ou sacs filtrants) ou utiliser une zone de végétation située en retrait du cours d'eau ou du plan d'eau pour filtrer l'eau chargée de sédiments qui sera rejetée de l'enceinte durant l'assèchement.

3.1.2 Assèchement

- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
 - Évacuer l'eau progressivement afin de réduire le risque d'échouement des poissons.
 - Capturer et relocaliser les poissons conformément aux permis applicables.
- Installer un grillage (crépine) à l'entrée des pompes durant toutes les phases du projet.
 - Suivre [le code de pratique provisoire pour grillages à poissons](#) à l'entrée des canalisations pour les petites prises d'eau douce.
- Assécher l'enceinte du batardeau.
 - Pomper l'eau chargée de sédiments provenant de l'enceinte dans un système de filtration ou vers une zone de végétation.
 - Évacuer progressivement l'eau filtrée afin de réduire le risque d'érosion.
 - Déverser l'eau en aval, dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
- Poursuivre l'assèchement pendant la durée des travaux dans l'eau ou tant et aussi longtemps que l'eau continue de s'infiltrer dans l'enceinte.

3.1.3 Entretien et surveillance

- Inspecter régulièrement le batardeau et le système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Réparer, au besoin, les défauts observés au niveau du batardeau et du système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Surveiller régulièrement le cours d'eau ou le plan d'eau pour détecter les signes de sédiments en



suspension pendant toutes les phases du projet et prendre des mesures correctives si nécessaire.

- Effectuer de nouveau la capture et la relocalisation de poissons si une brèche s'ouvre pendant les travaux ou lors de l'assèchement.

3.1.4 Démantèlement et restauration

- Retirer le batardeau et le système d'assèchement après l'achèvement des travaux dans l'enceinte.
 - Enlever le batardeau de l'aval vers l'amont, afin de maintenir l'écoulement de l'eau à l'écart de l'aire de travail dans l'eau et égaliser les niveaux d'eau à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte (si les travaux ont lieu dans un cours d'eau).
 - Enlever tous les matériaux du cours d'eau ou du plan d'eau lorsque les travaux dans l'eau sont terminés.
 - Continuer à gérer l'eau chargée de sédiments pendant le processus de démantèlement.
- Restaurer le lit, les berges, la pente et les contours touchés par le projet.
- Revégétaliser la [zone riveraine](#) touchée avec des espèces indigènes adaptées au site du projet.

3.2 Endiguement et pompage

L'endiguement et le pompage (aussi appelé dérivation temporaire) est une méthode de confinement d'une aire de travail dans l'eau qui est utilisée lorsqu'il faut bloquer le cours d'eau d'une rive à l'autre pour réaliser des travaux à sec. L'écoulement en aval est maintenu à l'aide de pompes. Un batardeau (par exemple, en pierres, en palplanches en acier, en sacs de sable, en blocs de béton ou une barrière gonflable en polyéthylène) est installé à l'extrémité amont de l'aire de travail dans l'eau. Si la pente du cours d'eau dans la zone des travaux est faible, un autre batardeau peut être nécessaire en aval pour confiner l'aire de travail. L'eau est pompée de l'amont et est rejetée immédiatement en aval de la zone confinée.

3.2.1 Installation

3.2.1.1 Pompes

- Concevoir un système de pompage d'une puissance appropriée pour accueillir les débits d'eau raisonnablement prévisibles qui sont susceptibles de survenir pendant les travaux dans l'eau.
 - Prévoir des pompes de réserve en cas d'épisodes de précipitations imprévus ou en cas de panne de la ou des pompes principales.
- Installer et faire fonctionner le système de pompage pour transférer l'écoulement naturel de l'eau directement en aval de l'aire de travail.
 - Installer les prises d'eau des pompes en amont de l'aire de travail dans l'eau et prévoir suffisamment d'espace pour l'installation du batardeau en amont.
 - Installer les tuyaux de sortie des pompes en aval de l'aire de travail dans l'eau et prévoir suffisamment d'espace pour l'installation du batardeau en aval.
- Installer et faire fonctionner les prises d'eau et les tuyaux de sortie des pompes de manière à empêcher la perturbation du lit.
- Installer un grillage (crépine) à l'entrée des pompes durant toutes les phases du projet.



- o Suivre [le code de pratique provisoire pour grillages à poissons](#) à l'entrée des canalisations pour les petites prises d'eau douce.
- Installer des matériaux dissipateurs d'énergie (par exemple, des toiles ou sacs filtrants) à la sortie du tuyau pour éviter l'affouillement et l'érosion du substrat et du lit du chenal.
- Maintenir le débit du cours d'eau en permanence.
 - o Faire fonctionner en continu le système de pompage, lorsqu'il y a un débit d'eau, et ce jusqu'à ce que les travaux dans l'eau soient terminés.

3.2.1.2 Batardeau

- Concevoir la hauteur du batardeau en fonction des niveaux d'eau ou de glace raisonnablement prévisibles pour la durée des travaux dans l'eau. Il est recommandé de consulter un(e) ingénieur(e) en hydraulique.
- Installer le batardeau en utilisant des matériaux appropriés aux conditions du site (par exemple, des pierres, des palplanches en acier, des sacs de sable, des blocs de béton ou des barrières gonflables en polyéthylène). Ne pas utiliser de matériaux terreux (par exemple, le sol).
- Choisir des matériaux permettant de former un joint étanche autour de l'enceinte en tenant compte de la morphologie, du type de berge et de substrat. Ne pas utiliser de coulis.
- Installer le batardeau de l'amont vers l'aval, afin d'éloigner l'écoulement de l'aire de travail dans l'eau.
- S'il y a présence de glace, l'enlever avec précaution pour réduire l'affouillement du lit et des berges.
- Dimensionner le système d'assèchement de l'enceinte du batardeau en fonction du niveau d'infiltration prévu pour la durée des travaux dans l'eau.
- Installer un système de filtration (par exemple, bassin de décantation, ballots de paille, toiles ou sacs filtrants) ou utiliser une zone de végétation située en retrait du cours d'eau ou du plan d'eau pour filtrer l'eau chargée de sédiments qui sera rejetée de l'enceinte durant l'assèchement.

3.2.2 Assèchement

- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
 - o Évacuer l'eau progressivement afin de réduire le risque d'échouement des poissons.
 - o Capturer et relocaliser les poissons conformément aux permis applicables.
- Installer un grillage (crépine) à l'entrée des pompes durant toutes les phases du projet.
 - o Suivre [le code de pratique provisoire pour grillages à poissons](#) à l'entrée des canalisations pour les petites prises d'eau douce.
- Assécher l'enceinte du batardeau.
 - o Pomper l'eau chargée de sédiments provenant de l'enceinte dans un système de filtration ou vers une zone de végétation.
 - o Évacuer progressivement l'eau filtrée afin de réduire le risque d'érosion.
 - o Déverser l'eau en aval, dans le même cours d'eau ou plan d'eau.



- Poursuivre l'assèchement pendant la durée des travaux dans l'eau ou tant et aussi longtemps que l'eau continue de s'infiltrer dans l'enceinte.

3.2.3 Entretien et surveillance

- Inspecter régulièrement le système de pompage, le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Réparer, au besoin, les défauts observés au niveau du système de pompage, du (des) batardeau(x) et du système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Surveiller régulièrement le cours d'eau ou le plan d'eau pour détecter les signes de sédiments en suspension pendant toutes les phases du projet et prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Effectuer de nouveau la capture et la relocalisation de poissons si une brèche s'ouvre pendant les travaux ou lors de l'assèchement.

3.2.4 Démantèlement et restauration

- Retirer le système de pompage, le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement après l'achèvement des travaux dans l'enceinte.
 - Enlever d'abord le batardeau aval (si un tel ouvrage était requis) afin de maintenir l'écoulement de l'eau à l'écart de l'aire de travail dans l'eau et égaliser les niveaux d'eau à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte.
 - Enlever le batardeau amont.
 - Enlever tous les matériaux du cours d'eau ou du plan d'eau lorsque les travaux dans l'eau sont terminés.
 - Continuer à gérer l'eau chargée de sédiments pendant le processus de démantèlement.
- Restaurer le lit, les berges, la pente et les contours touchés par le projet.
- Revégétaliser la [zone riveraine](#) touchée avec des espèces indigènes adaptées au site du projet.

3.3 Canalisation

Une canalisation (ou conduite surélevée) est une méthode de confinement d'une aire de travail dans l'eau qui est utilisée lorsqu'il faut bloquer le cours d'eau d'une rive à l'autre pour réaliser des travaux à sec. L'écoulement en aval est maintenu avec une conduite qui permet à l'eau de s'écouler par gravité vers l'aval. Un batardeau (par exemple, en pierres, en palplanches en acier, en sacs de sable, en blocs de béton ou une barrière gonflable en polyéthylène) est installé à l'extrémité amont de l'aire de travail dans l'eau. Si la pente du cours d'eau dans la zone des travaux est faible, un autre batardeau peut être nécessaire en aval pour confiner l'aire de travail.

3.3.1 Installation

3.3.1.1 Canalisation

- Concevoir une canalisation, ou un système de conduite surélevée, pouvant accueillir les débits d'eau raisonnablement prévisibles qui sont susceptibles de survenir pendant les travaux dans l'eau.
- Installer la canalisation de façon à ne pas perturber le lit du cours d'eau.



- o Installer l'extrémité amont de la canalisation en amont de l'aire de travail dans l'eau et prévoir suffisamment d'espace pour l'installation du batardeau amont.
- o Installer la sortie de la canalisation en aval de l'aire de travail dans l'eau et prévoir suffisamment d'espace pour l'installation du batardeau aval.

3.3.1.2 Batardeau

- Concevoir la hauteur du batardeau en fonction des niveaux d'eau ou de glace raisonnablement prévisibles pour la durée des travaux dans l'eau. Il est recommandé de consulter un(e) ingénieur(e) en hydraulique.
- Installer le batardeau en utilisant des matériaux appropriés aux conditions du site (par exemple, des pierres, des palplanches en acier, des sacs de sable, des blocs de béton ou des barrières gonflables en polyéthylène). Ne pas utiliser de matériaux terreux (par exemple, le sol).
- Choisir des matériaux permettant de former un joint étanche autour de l'enceinte en tenant compte de la morphologie, du type de berge et de substrat. Ne pas utiliser de coulis.
- Installer le batardeau de l'amont vers l'aval, afin d'éloigner l'écoulement de l'aire de travail dans l'eau.
- S'il y a présence de glace, l'enlever avec précaution pour réduire l'affouillement du lit et des berges.
- Dimensionner le système d'assèchement de l'enceinte du batardeau en fonction du niveau d'infiltration prévu pour la durée des travaux dans l'eau.
- Installer un système de filtration (par exemple, bassin de décantation, ballots de paille, toiles ou sacs filtrants) ou utiliser une zone de végétation située en retrait du cours d'eau ou du plan d'eau pour filtrer l'eau chargée de sédiments qui sera rejetée de l'enceinte durant l'assèchement.

3.3.2 Assèchement

- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
 - o Évacuer l'eau progressivement afin de réduire le risque d'échouement des poissons.
 - o Capturer et déplacer les poissons conformément aux permis applicables.
- Installer un grillage (crépine) à l'entrée des pompes durant toutes les phases du projet.
 - o Suivre [le code de pratique provisoire pour grillages à poissons](#) à l'entrée des canalisations pour les petites prises d'eau douce.
- Assécher l'enceinte du batardeau.
 - o Pomper l'eau chargée de sédiments provenant de l'enceinte dans un système de filtration ou vers une zone de végétation.
 - o Évacuer progressivement l'eau filtrée afin de réduire le risque d'érosion.
 - o Déverser l'eau en aval, dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
- Poursuivre l'assèchement pendant la durée des travaux dans l'eau ou tant et aussi longtemps que l'eau continue de s'infiltrer dans l'enceinte.

3.3.3 Entretien et surveillance

- Inspecter régulièrement la canalisation, le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Réparer, au besoin, les défauts observés au niveau de la canalisation, du(des) batardeau(x) et du système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Surveiller régulièrement le cours d'eau ou le plan d'eau pour détecter les signes de sédiments en suspension pendant toutes les phases du projet et prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Effectuer de nouveau la capture et la relocalisation de poissons si une brèche s'ouvre pendant les travaux ou lors de l'assèchement.

3.3.4 Démantèlement et restauration

- Retirer la canalisation, le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement après l'achèvement des travaux dans l'enceinte.
 - Enlever d'abord le batardeau aval (si un tel ouvrage était requis), afin de maintenir l'écoulement de l'eau à l'écart de l'aire de travail dans l'eau et égaliser les niveaux d'eau à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte.
 - Enlever le batardeau amont.
 - Enlever tous les matériaux du cours d'eau ou du plan d'eau lorsque les travaux dans l'eau sont terminés.
 - Continuer à gérer l'eau chargée de sédiments pendant le processus de démantèlement.
- Restaurer le lit, les berges, la pente et les contours touchés par le projet.
- Revégétaliser la [zone riveraine](#) concernée avec des espèces indigènes adaptées au site du projet.

3.4 Canal de dérivation

Un canal de dérivation est une méthode de confinement d'une aire de travail dans l'eau qui utilise un chenal temporaire construit pour dériver l'eau autour de la zone confinée et qui n'entrave pas l'écoulement vers l'aval. Cette méthode est habituellement limitée par la disponibilité de l'espace où construire le canal de dérivation. Un batardeau (par exemple, en pierres, en palplanches en acier, en sacs de sable ou une barrière gonflable en polyéthylène) est installé à l'extrémité amont de l'aire de travail dans l'eau. Si la pente du cours d'eau dans la zone des travaux est faible, un autre batardeau peut être nécessaire en aval pour confiner l'aire de travail. Cette méthode est habituellement utilisée pour maintenir le passage du poisson.

3.4.1 Installation

3.4.1.1 Canal de dérivation

- Concevoir le canal de dérivation de manière à maintenir les [conditions hydrauliques](#), tant à l'intérieur du canal qu'en aval, durant toutes les phases du projet.
- Excaver un chenal temporaire stable parallèlement au cours d'eau existant et aussi près que possible de celui-ci, en partant de l'aval vers l'amont du point de dérivation.
- Recouvrir d'un revêtement (par exemple, toile en polyéthylène, toile filtrante, pierres) le chenal de

dérivation s'il est composé de matériaux fins ou érodables.

- Stabiliser le canal de dérivation et s'assurer qu'il ne contient pas de sédiments avant de permettre à l'eau d'y pénétrer.

3.4.1.2 Batardeau

- Concevoir la hauteur du batardeau en fonction des niveaux d'eau ou de glace raisonnablement prévisibles pour la durée des travaux dans l'eau. Il est recommandé de consulter un(e) ingénieur(e) en hydraulique.
- Installer le batardeau en utilisant des matériaux appropriés aux conditions du site (par exemple, des pierres, des palplanches en acier, des sacs de sable, des blocs de béton ou des barrières gonflables en polyéthylène). Ne pas utiliser de matériaux terreux (par exemple, le sol).
- Choisir des matériaux permettant de former un joint étanche autour de l'enceinte en tenant compte de la morphologie, du type de berge et de substrat. Ne pas utiliser de coulis.
- Installer le batardeau de l'amont vers l'aval, afin d'éloigner l'écoulement de l'aire de travail dans l'eau.
- S'il y a présence de glace, l'enlever avec précaution pour réduire l'affouillement du lit et des berges.
- Dimensionner le système d'assèchement de l'enceinte du batardeau en fonction du niveau d'infiltration prévu pour la durée des travaux dans l'eau.
- Installer un système de filtration (par exemple, bassin de décantation, ballots de paille, toiles ou sacs filtrants) ou utiliser une zone de végétation située en retrait du cours d'eau ou du plan d'eau pour filtrer l'eau chargée de sédiments qui sera rejetée de l'enceinte durant l'assèchement.

3.4.2 Assèchement

- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
 - Évacuer l'eau progressivement afin de réduire le risque d'échouement des poissons.
 - Capturer et relocaliser les poissons conformément aux permis applicables.
- Installer un grillage (crépine) à l'entrée des pompes durant toutes les phases du projet.
 - Suivre [le code de pratique provisoire pour grillages à poissons](#) à l'entrée des canalisations pour les petites prises d'eau douce.
- Assécher l'enceinte du batardeau.
 - Pomper l'eau chargée de sédiments provenant de l'enceinte dans un système de filtration ou vers une zone de végétation.
 - Évacuer progressivement l'eau filtrée afin de réduire le risque d'érosion.
 - Déverser l'eau en aval, dans le même cours d'eau ou plan d'eau.
- Poursuivre l'assèchement pendant la durée des travaux dans l'eau ou tant et aussi longtemps que l'eau continue de s'infiltrer dans l'enceinte.

3.4.3 Entretien et surveillance

- Inspecter régulièrement le canal de dérivation, le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement pendant

les travaux dans l'eau.

- Réparer, au besoin, les défauts observés au niveau du canal de dérivation, du(des) batardeau(x) et du système d'assèchement pendant les travaux dans l'eau.
- Surveiller régulièrement le cours d'eau ou le plan d'eau pour détecter les signes de sédiments en suspension pendant toutes les phases des travaux et prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Effectuer de nouveau la capture et la relocalisation de poissons si une brèche s'ouvre pendant les travaux ou lors de l'assèchement.

3.4.4 Démantèlement et restauration

- Retirer le(s) batardeau(x) et le système d'assèchement et remblayer le canal de dérivation temporaire lorsqu'ils ne seront plus utilisés après l'achèvement des travaux dans l'enceinte.
 - o Enlever d'abord le batardeau aval (si un tel ouvrage était requis) afin de maintenir l'écoulement de l'eau à l'écart de l'aire de travail dans l'eau et égaliser les niveaux d'eau à l'extérieur et à l'intérieur de l'enceinte.
 - o Enlever le batardeau amont.
 - o Enlever tous les matériaux du cours d'eau ou du plan d'eau lorsque les travaux dans l'eau sont terminés.
 - o Enlever le revêtement (le cas échéant) du canal de dérivation, le remblayer et le stabiliser seulement après que le chenal d'origine ait été stabilisé.
 - o Continuer à gérer l'eau chargée de sédiments pendant le processus de démantèlement.
- Restaurer le lit, les berges, la pente et les contours touchés par le projet.
- Revégétaliser la [zone riveraine](#) concernée avec des espèces indigènes adaptées au site du projet.

3.5 Rideau de confinement

Un rideau de confinement (également appelé rideau de turbidité flottant ou rideau à sédiments) est une méthode de confinement d'une aire de travail dans l'eau généralement utilisée en marge d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau et qui n'entrave pas l'écoulement en aval. Cette méthode peut aussi être utilisée en milieu marin. Un rideau de confinement est utilisé dans des milieux où le courant est faible ou absent et qui ne sont pas soumis à de forts vents ou aux vagues. Un rideau de confinement comprend un flotteur en surface, pour maintenir le haut du rideau au-dessus du niveau de l'eau, et une partie lestée, une ligne d'ancrage ou une chaîne de lestage pour maintenir le bas du rideau en contact avec le fond. Il ne doit pas être installé en travers d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau et ne doit pas être confondu avec une barrière à sédiments, laquelle est installée en milieu terrestre. Les rideaux de confinement ne sont pas conçus pour créer une aire de travail dans l'eau à sec. Leur but est plutôt de limiter la dispersion des sédiments dans le milieu aquatique durant la période des travaux et de favoriser leur déposition au fond du plan d'eau, à l'intérieur d'une zone confinée.

3.5.1 Installation

- Dimensionner le rideau de confinement de manière qu'il s'adapte aux niveaux d'eau prévus et isole le site de manière adéquate pendant la construction.
- Installer le rideau de confinement autour de l'aire de travail dans l'eau de façon à ne pas déranger le lit

et les berges.

- Déployer le rideau de confinement de manière à limiter l'emprisonnement des poissons à l'intérieur de la zone confinée.
- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau
 - o Capturer et relocaliser les poissons conformément aux permis applicables.
- Ancrer le rideau de confinement au substrat du plan d'eau afin de dissuader les poissons de pénétrer dans la zone confinée et de réduire le rejet d'eau chargée de sédiments.

3.5.2 Entretien et surveillance

- Inspecter régulièrement le rideau de confinement pendant les travaux dans l'eau.
- Réparer, au besoin, les défauts observés dans le rideau de confinement pendant les travaux dans l'eau.
- Vérifier s'il y a présence de poissons dans la zone confinée.
- Capturer les poissons piégés dans la zone confinée et les relocaliser dans le même cours d'eau ou plan d'eau
 - o Capturer et relocaliser les poissons conformément aux permis applicables.
- Surveiller régulièrement le cours d'eau ou le plan d'eau pour détecter la présence de sédiments en suspension pendant toutes les phases du projet et prendre des mesures correctives si nécessaire.

3.5.3 Démantèlement

Retirer soigneusement le rideau de confinement du cours d'eau ou du plan d'eau après l'achèvement des travaux dans l'eau et seulement après que les sédiments en suspension se soient déposés au fond afin d'éviter leur remise en suspension.

4.0 Glossaire

Conditions hydrauliques

Caractéristiques du débit d'un cours d'eau à un endroit précis, y compris des facteurs tels que la profondeur, la vitesse et la direction du débit.

Ligne naturelle des hautes eaux

Niveau habituel ou moyen auquel s'élève un plan d'eau à son point culminant et auquel il reste pendant un temps suffisant pour modifier les caractéristiques du sol. Pour les eaux vives (par exemple, les rivières et les ruisseaux), cette ligne se rapporte au « chenal actif/niveau de débordement », qui est souvent le niveau de la période de retour du débit de crue de 2 ans. Pour les lacs, les milieux humides ou le milieu marin, elle se rapporte aux parties du lit et des berges qui sont fréquemment inondées, ce qui laisse une marque sur le sol. C'est où la végétation naturelle varie d'essentiellement aquatique à terrestre (sauf les espèces qui tolèrent l'eau). Pour les réservoirs, cette ligne se rapporte aux niveaux d'exploitation élevés normaux (c'est-à-dire, niveau le plus haut d'exploitation d'un réservoir).



Milieu marin

Comprend l'ensemble des océans, des eaux côtières et des estuaires, y compris les zones intertidales et les marais d'eau salée, et s'étend, dans le cas des cours d'eau, jusqu'à la limite des eaux douces.

Professionnel de l'environnement qualifié

Personne qui possède de l'expérience dans l'identification et l'analyse des risques pour le poisson et son habitat découlant de divers projets effectués dans l'eau ou près de l'eau, ainsi que dans la mise en œuvre de mesures de gestion visant à éviter et à atténuer ces risques. Ils sont titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires en sciences biologiques, géophysiques ou environnementales, et sont souvent désignés comme des :

- biologistes des milieux aquatique ;
- biologistes des pêches ;
- experts-conseils en environnement ;
- experts-conseils en ressources naturelles ;
- géomorphologues fluviaux ;
- spécialistes des sciences appliquées ;
- techniciens en pêches.

Sacs de sable

Terme désignant des sacs qui sont le plus souvent remplis de sable propre, mais qui peuvent être remplis avec d'autres agrégats (par exemple, du gravier).

Zone riveraine

Zone située entre la [ligne naturelle des hautes eaux](#) d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau et la terre ferme. La largeur de la zone riveraine peut être définie plus précisément par des réglementations ou des lignes directrices provinciales, territoriales ou municipales